

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 17 DECEMBRE 2009 A BARBAZAN

Personnes présentes : 41

M. SOUPENE – M. CARTHERY – MME SANSUC – M. GALY – M. DELORT – M. SIBRA – M. TOULOUSE – M. JOURDANA – M. PLANAS – M. DE BRUYCKER – M. ABBES – M. PECHALRIEU – M. GOMBERT – M. MORLIERE – M. LAUNAY – MELLE MARCIAL – M. PUISSEGUR – M. LAFARGUE – M. SARTHOU – M. PUIGDELLOSAS – M. CASTEX – M. OUSSET – MME REMY – M. AMBLARD – M. GARRIGUES – MME CASTEX – M. SENTENAC – M. SERVAT – M. DALTIN – M. SALVATICO – M. RENAUD – M. CASTEL – M. CLAVERIE – M. DESCOINS – M. RIVAL – M. CHAMAYOU – M. LINETTE – M. FILASTRE – M. DELES – M. ROUQUET – M. VERDIER

Personnes absentes ou excusées : 5

M. BERRE – M. BIELSA – M. ALLEMANE – M. MINEC – MME CALMELS – M. ROSSETTO

Procuration : 7

MME PORTES a donné procuration à MME SANSUC
M. BORDERES a donné procuration à M. PUIGDELLOSAS
M. MILESI a donné procuration à M. RENAUD
M. BEUVELOT a donné procuration à M. CASTEL
M. RIBET a donné procuration à M. LINETTE
M. JOVE a donné procuration à M. DELES
MME MOLLE a donné procuration à M. ROUQUET

Monsieur le Président ouvre la séance et s'assure que tous les délégués ont bien reçu toutes les pièces annexes à la convocation. Aucun souci n'étant signalé, le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 26 novembre 2009 est validé à l'unanimité.

Les débats et votes ont porté sur les points suivants :

- **Retour sur les notions de développement durable et démarche éco-responsable à l'échelle d'un territoire, présentation des travaux de la commission. Présentation par M. RENAUD, Vice-Président en charge de la Commission Développement Durable**

M. DALTIN indique que le grand public pourrait être associé à la démarche éco-responsable. Il faut déterminer en priorité des actions ciblées et porteuses au niveau de la sensibilisation du public.

M. RENAUD indique que l'action des élus et des collectivités est essentielle pour gagner en crédibilité auprès des différents publics. Le message passera bien mieux grâce à la valeur de l'exemple.

M. GALY demande si le SIVOM utilise toujours du désherbant. Il demande où se situe aujourd'hui et concrètement le compromis entre l'utilisation systématique et l'arrêt total de l'utilisation des pesticides.

M. GARRIGUES rappelle que des études sérieuses ont prouvé que l'utilisation des pesticides était néfaste pour la santé publique. Il estime qu'il est donc plus bénéfique d'utiliser des brûleurs thermiques, quitte à utiliser du gaz en petite quantité, que d'utiliser des pesticides qui ont un impact important sur la santé des êtres vivants, par l'intermédiaire de la nourriture.

M. RIVAL remercie la commission pour son travail et est conscient que certaines applications seront difficiles sur le terrain. L'importance est de pouvoir mettre en œuvre des actions positives en faveur du développement durable et de la faire savoir aux populations.

- **Signature d'une convention de stage avec l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan (EIP) pour la réalisation du diagnostic de l'Agenda 21 du territoire et la préparation de son dossier de labellisation**

Monsieur le Président indique aux délégués que la CCHC souhaite embaucher un stagiaire étudiant à l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan, dans le cadre de la dernière année d'un Master Agronomie/Agriculture. Les missions confiées seraient les suivantes : réactualisation du diagnostic de territoire de 2002, préparation de l'évaluation participative qui suivra le diagnostic réactualisé et préparation des fiches « actions » prévues pour les cinq prochaines années.

Monsieur le Président rappelle que cette action a été programmée en 2009 mais a dû être ajournée suite à un premier recrutement infructueux. La mission proposée se déroule du 1^{er} février au 24 septembre 2010.

Le coût de l'indemnité versée au stagiaire s'élève à 417,09 € par mois soit un montant total de 3253,63 € pour la durée du stage.

⇒ *Il est proposé aux délégués de donner autorisation à Monsieur le Président pour signer une convention de stage avec l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan (EIP) aux conditions énoncées ci-dessus*

Vote : pour : 48 contre : 0 Abstention : 0

- **Délégation de signature du Président et au premier Vice-Président pour signature d'actes administratifs pour l'achat des parcelles LUENT**

Monsieur le Président rappelle aux délégués :

- le programme d'acquisitions foncières engagé pour l'aménagement de la Zone d'Activités Economiques de la Lane Bazert à Gourdan Polignan,
- la Zone d'Aménagement Différé, créée en 2005, dont les deux terrains concernés par l'achat font partie,

- la demande de subvention réalisée par la CCHC au titre de la DDR 2009, laquelle intègre l'achat de ces deux terrains,
- la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2008 fixant le prix d'achat des parcelles situées en Zone d'Aménagement Différé,

Monsieur le Président indique que la CCHC souhaite acquérir les deux terrains suivants :

	Vendeur	Parcelles	Superficie en m ²	Prix au m ² en Euros TTC	Prix du lot en Euros TTC
	LUENT Jean	A 673	5 207 m ²	6,50 €	33 845,50€
	LUENT Jean et Eva	A 672	1 215 m ²	6,50 €	7 897,50 €

⇒ Il est proposé aux délégués de donner délégation de signature au Président et au premier Vice-Président pour signature d'actes administratifs pour l'achat des parcelles LUENT

Vote : pour : 48 contre : 0 Abstention : 0

- **Versement de l'aide aux communes pour le fonctionnement des écoles**

Monsieur le Président rappelle le principe de l'aide aux écoles et les montants retenus.

Mme SANSUC relève le problème de Bagiry, dont 7 enfants vont à l'école au RPI de Saléchan/Siradan, en Barousse. Elle ne perçoit donc pas d'aide de la CCHC, mais sa participation financière est malgré tout appelée par le RPI. Elle demande à ce qu'une solution soit étudiée pour remédier à ce problème.

M. RIVAL demande à ce que l'aide à ces communes un peu atypiques soit particulièrement juste.

Monsieur le Président rappelle que la Sous-Préfecture a mis à l'index le projet de délibération pour versement d'une aide aux communes pour le fonctionnement des écoles, en soulevant le caractère non réglementaire de la décision. Il indique que les services de la CCHC, ainsi que la Commission cadre de Vie sont actuellement en recherche d'une solution permettant de maintenir cette aide, tout en répondant aux exigences réglementaires.

⇒ Il est proposé aux délégués de valider le versement de l'aide aux communes pour le fonctionnement des écoles

Vote : pour : 48 contre : 0 Abstention : 0

- **Versement de la subvention aux associations pour la mise en place des activités éducatives et de l'aide aux projets des écoles**

Monsieur le Président rappelle le principe de l'aide éducative et de l'aide aux projets des écoles.

⇒ Il est proposé aux délégués de valider le versement de la subvention aux associations pour la mise en place des activités éducatives et de l'aide aux projets des écoles

Vote : pour : 48 contre : 0 Abstention : 0

- **Désignation des délégués au futur Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement**

Monsieur le Président indique que 3 délégués sont nécessaires.

Après candidature, les délégués suivants souhaitent représenter la CCHC auprès du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement : M. CASTEX, M. SALVATICO et M. CASTEL.

⇒ Il est proposé aux délégués que M. CASTEX, M. SALVATICO et M. CASTEL représentent la CCHC au futur Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement

Vote : pour : 48 contre : 0 Abstention : 0

- **Modification de la liste des délégués de la CCHC au SIVOM du Haut Comminges**

M. GOMBERT fait lecture de la liste des délégués et suppléants représentant la CCHC auprès du SIVOM, pour les compétences communes.

Une modification est demandée pour Luscan et Galié.

La liste des délégués de la CCHC au SIVOM sera transmise aux mairies par mail.

⇒ Il est proposé aux délégués de modifier la liste des délégués de la CCHC au SIVOM du Haut-Comminges

Vote : pour : 48 contre : 0 Abstention : 0

- **Signature de la convention ATESAT par la CCHC**

Rappel : La Loi MURCEF n°2000-1168 du 11 décembre 2001 a instauré une mission d'assistance technique fournie par les services de l'Etat aux collectivités pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT).

Aménagement d'espaces publics, de zones d'activités ou d'habitat, bâtiments publics, accessibilité et sécurité, amélioration de l'habitat, logement social ou encore aménagement de voirie sont autant de thèmes sur lesquelles l'ATESAT peut apporter un conseil, établir un diagnostic ou proposer une étude de faisabilité.

Monsieur le Président précise que l'ATESAT apporte son aide à une collectivité en fonction de ses compétences.

Ainsi, pour la CCHC, l'ATESAT pourra intervenir sur des dossiers liés à l'aménagement de zones d'activités économiques, à la voirie, à l'habitat. Ces compétences ayant été transférées par les communes à la CCHC, l'ATESAT ne peut donc pas intervenir sur ces mêmes thèmes pour le compte des communes.

Pour ces mêmes raisons, l'adhésion de la CCHC à l'ATESAT ne permet pas aux communes de bénéficier de ses services, les compétences communales et intercommunales étant bien distinctes. Les communes sont donc dans l'obligation d'adhérer individuellement à l'ATESAT, si elles veulent bénéficier de ses services, au regard des compétences qu'elles exercent directement.

Il est proposé de signer la convention avec l'ATESAT, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2010 et renouvellement possible deux fois (par tacite reconduction).

Le montant forfaitaire annuel, pour la première année, s'élève à 3 916 €.

Monsieur le Président indique également que la CCHC confiera à l'ATESAT la pré-étude de faisabilité des nouveaux locaux de la CCHC.

M. CASTEX indique aux délégués que le règlement de voirie est obligatoire pour faire valoir l'assurance sur les tranchées réalisées sur la voirie communale. M. VERDIER indique que le SIVOM ayant la compétence, c'est à lui de délibérer.

⇒ *Il est proposé aux délégués de signer la convention avec l'ATESAT, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2010 et renouvellement possible deux fois (par tacite reconduction)*

Vote : pour : 48 contre : 0 Abstention : 0

- **Modification des statuts - compétence « développement économique, tourisme »**

Monsieur le Président rappelle le déroulement de l'étude d'opportunité en cours et le contexte de la modification des statuts.

Il fait lecture des statuts actuels et, en miroir, des modifications envisagées.

Monsieur le Président rappelle que la modification des statuts est validée à la majorité qualifiée. Les communes doivent donc délibérer elles aussi, dans le délai réglementaire de 3 mois et envoyer dès que possible la délibération au Contrôle de légalité.

⇒ *Il est proposé aux délégués de modifier les statuts compétence développement économique, tourisme*

Vote : pour : 48 contre : 0 Abstention : 0

- **DM pour la régularisation de l'affectation des recettes d'investissement**

Monsieur le Président indique aux délégués les raisons comptables nécessitant la décision modificative

⇒ *Il est proposé aux délégués de prendre une DM pour la régularisation de l'affectation des recettes d'investissement*

Vote : pour : 48 contre : 0 Abstention : 0

- **Indemnité de conseil allouée à la Comptable du Trésor**

Monsieur le Président indique aux délégués que le montant de l'indemnité allouée à la Comptable du Trésor s'élève à 514.65 €

⇒ *Il est proposé aux délégués d'allouer la somme de 514.65 € à la Comptable du Trésor*

Vote : pour : 48 contre : 0 Abstention : 0

- **Clôture du budget annexe « chantier d'insertion »**

Monsieur le Président indique que toutes les opérations prévues, et notamment le versement de la subvention européenne, sont terminées à ce jour. Il est donc proposé de clôturer le budget annexe « chantier d'insertion ».

Monsieur le Président indique que les deux programmes « Chantier d'insertion Rénovation du Patrimoine » sont aujourd'hui terminés, sur les plans fonctionnel et comptable. Il est proposé de clôturer le budget annexe « chantier d'insertion »,

⇒ *Il est proposé aux délégués de clôturer le budget annexe « chantier d'insertion »*

Vote : pour : 48 contre : 0 Abstention : 0

- **Prolongation de la convention avec GEOSIG**

M. PUISSEGUR rappelle la réunion du 25 novembre dernier pour faire le bilan de la mise en place du cadastre informatisé. Il indique que la convention avec Géosig sera reconduite pendant quelques mois encore (septembre 2010). La consultation pour la suite va débiter, sur la base du bilan concerté. Il indique que les maires seront tenus informés de l'évolution de la consultation. Il est précisé que la numérisation est devenue beaucoup moins onéreuse que lors de la mise en place du marché avec Géosig.

M. GALY indique que l'outil doit être techniquement fiable et à disposition des communes. Il appelle les « bugs » qui sont intervenus en septembre dernier.

- **Prise en charge du diagnostic pour le lancement de l'OPAH par le Conseil Général 31**

M. Jean-Paul SALVATICO indique aux délégués que le Conseil Général 31 a donné un avis favorable pour le diagnostic préalable au lancement de l'OPAH.

- **Questions diverses**

- M. PUISSEGUR rappelle que la cérémonie des vœux est fixée au 22 janvier 2010. Le prochain numéro de Synergie sortira à cette occasion.
- M. SALVATICO indique le résultat de l'audit demandé à l'ATD pour la mise à disposition des chapiteaux :
 - Il est impossible pour la CCHC de mettre les chapiteaux directement à disposition des associations. Il est possible de le faire pour les communes uniquement.
 - La CCHC n'est actuellement pas compétente pour monter les chapiteaux ; il faudrait qu'elle puisse modifier ces statuts.

M. VERDIER indique que pour le montage d'un chapiteau qui ne reste à toujours au même endroit, le montage doit être effectué par un agent qui est formé spécialement à cet exercice, notamment au niveau des ancrages. La formation de l'agent est obligatoire (CAP montage des chapiteaux).

Le problème est le même pour l'agrément de l'installation électrique dans le chapiteau. M. PUISSEGUR indique qu'il existe 4 niveaux d'habilitation.

M. PUIGDELLOSAS informe les délégués que l'assurance devient obligatoire.

M. SALVATICO rappelle que l'assurance est déjà demandée au bénéficiaire de la location du chapiteau.

- Enquête secrétariat intercommunal

Monsieur le Président rappelle que l'enquête de besoins a été envoyée pour quantifier le besoin des communes et ainsi évaluer précisément la faisabilité d'un service de secrétariat intercommunal. Il demande aux communes qui n'ont pas encore répondu à l'enquête de renvoyer le questionnaire le plus rapidement possible à la CCHC.

Clôture de séance.